

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU 14 DECEMBRE 2023

2023-113 FOURNITURE DES IRVE : LANCEMENT DU MARCHÉ PUBLIC

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi quatorze décembre, le Comité de Territoire d'énergie Loire-Atlantique (TE44), dûment convoqué à cet effet par courriel du huit décembre deux mille vingt-trois, s'est réuni au siège social du syndicat, salle Faucon, sous la présidence de M. Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Secrétaire de séance : Didier MEYER

Collège électoral	Délégué titulaire	Présent	Absent excusé	Pouvoir	Délégué suppléant	Présent	Absent excusé
Presqu'île de Guérande	DUNET Frédéric		x		BRION Gérard		
	LAPADU-HARGUES Denis	x			LE HENO Fabienne		
Région Nazairienne et de l'Estuaire	ALLANIC Jean-Paul	x			MAHÉ Nicolas	x	
	MOESSARD Régis	x			PINSON Marc		
Estuaire et Sillon	TAILLANDIER Yves	x			CORBEL Patrick		
Pays de Redon	BOYERE Florian		x		GALAOUIC Robin		
Erdre et Gesvres	LEFEUVRE Sylvain		X		Poste vacant		
	GUILLEMINE Laurence	x			LAUNAY Hélène		
Pays d'Ancenis	BELLEIL Jean-Pierre	x			LEPICIER Luc		
	RABERGEAU Henri	x			PERRION Maurice		
Région de Nozay	POSSOZ Jean-Pierre	x			CRUAUD Jérôme		
Région de Blain	CAILLON Philippe	x			BLANCHARD Francis		
Pornic Agglo -Pays de Retz	LÉAUTÉ Gaëtan		x	BERTIN Patrick	DIERICX Brigitte		
	DUGABELLE Denis		x	MEYER Didier	RIPOCHE Jacques		
Sud Estuaire	CHARBONNIER Raymond	x			RICOUL Gildas		
Pontchâteau et Saint Gildas des Bois	JOUNY Philippe	x			POILVÉ Stéphane		
Sèvre et Loire	BARAUD Joël	x			BATARD Christian		
	PAILLARD Pascal	x			BOITEAU Jean		
Grand Lieu	BERTIN Patrick	x			MORICEAU Patrick		
Clisson, Sèvre et Maine Agglo	MEYER Didier	x			CONFOLANT André		
	CHAMBRAGNE Sébastien		x		GUILLOIS Emilie		
Châteaubriant-Derval	DAVID Dominique		x	CAILLON Philippe	Poste vacant		
	GEFFRAY Dominique	x			DESCARPENTRIES Sylvain		
Sud Retz Atlantique	ROBIN Laurent	x			PELTIER Laëtitia		

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu les statuts de TE44, et notamment l'article 4-3,

Vu la délibération n° 2019-59 du Comité syndical du 19 décembre 2019, relative à l'adhésion de TE4 au groupement de commandes pour l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE),

Considérant que TE44 est actuellement engagé dans un marché public global de performance, qui prendra fin au mois de juin 2024, avec les trois autres syndicats mixtes d'énergie des Pays de la Loire.

Considérant que ces derniers ont également adopté des mesures communes pour la gestion de leurs bornes de recharge sur leur territoire respectif, telles que la tarification ou l'utilisation de la marque « Ouest Charge », en coopération avec les syndicats d'énergies de Bretagne.

Considérant qu'en 2022, TE44 et le SIEML ont fait le choix de rejoindre le groupement de commandes coordonné par le SDEF, pour les prestations d'hypervision, à compter de juin 2024.

Considérant que pour garantir la continuité de service des infrastructures de recharges de véhicules sur leurs territoires respectifs, TE44 et le SIEML ont souhaité passer un marché public commun pour la fourniture des dites infrastructures.

Considérant que TE44, en tant que coordonnateur dudit groupement, a la charge de la passation dudit marché public.

Considérant que les caractéristiques du marché envisagé sont les suivantes :

- **Marché public de fournitures**
- **Accord cadre à bons de commande**
- **Sous forme mono-attributaire**
- **Passé en procédure d'appel d'offres ouvert, avec un maximum de 7 500 000 € HT**
- **Durée du marché : 3 ans, reconductible 1 an soit 4 ans au global**
- **Indemnité de réalisation de l'échantillon fixée à 600€ HT (+ TVA en vigueur)**
- **Alloti comme suit :**
 - Lot n° 1 - Borne normale d'une puissance comprise entre 3 et 22kW en courant alternatif (AC) pour usage interne en collectivité ou sur voirie publique
 - Lot n° 2 - Borne normale d'une puissance comprise entre 3 et 22kW sur un raccordement à puissance contrôlée (C5 - 36kVA)
 - Lot n° 3 - Borne rapide d'une puissance comprise entre 23kW et 36kW
 - Lot n° 4 - Borne rapide d'une puissance comprise entre 50kW et 180kW
- **Critères d'attribution pour l'ensemble des lots :**
 - Technique /40%
 - Adéquation des matériels proposés aux besoins de l'acheteur /20%
 - Pertinence de l'étude type remise par le candidat /15%
 - Pertinence des délais de livraison proposés /5%
 - Achats responsables /30%
 - Qualité environnementale du matériel proposé (durée de vie, indice de réparabilité, écocertification) /15%

- Pertinence du processus de production et de maintenance du matériel proposé (R&D, SAV, ...) / 15%
- Financière / 30%

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le lancement du marché public « Fourniture d'Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques », dans le respect des caractéristiques présentées, par le biais d'une procédure d'appel d'offres ouvert, sous réserve des crédits inscrits au budget principal pour 2024,
- D'autoriser M. le Président, ou son représentant dument habilité, à signer tous les actes nécessaires à sa passation et à son exécution, comprenant notamment la signature des pièces contractuelles du marché public pour notification.

Délégués en exercice : 24
Présents : 17
Pouvoirs : 3
Votants : 20
Pour : 20
Contre : 0
Abstention : 0
Publication effectuée le : 20/12/2023

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**